

## Réguler pour reculer. De bon augure pour le personnel et pour la future composition du CA de bpost ?

Les décisions prises dans la sphère gouvernementale sont quelques fois surprenantes !

Force est de constater, que la majorité fédérale, ultralibérale, actionnaire majoritaire de bpost, a refusé à celle-ci le droit d'augmenter le prix du timbre. Dans ce dossier, les ministres concernés n'ont pas osé prendre leurs responsabilités et aller à l'encontre de l'avis négatif rendu dans ce dossier par l'IBPT (Institut belge régulateur des services postaux et des télécommunications).

Nous constatons, que depuis la mise en place de la majorité gouvernementale, les avis et les décisions pris dans cet organe (IBPT) ne sont que rarement sous-tendus par le souci d'un meilleur fonctionnement ! Il faut croire qu'un certain parti politique décide en coulisse et tire les ficelles...

La décision de l'actionnaire majoritaire de ne pas permettre à son entreprise d'obtenir un gain de croissance est une stratégie incompréhensible. C'est le monde à l'envers !

La perte financière pour bpost entraînera des conséquences négatives pour le personnel ! Je crains qu'à l'avenir les négociations seront plus difficiles pour obtenir des conditions avantageuses pour les travailleurs. Le maintien de l'emploi ne sera-t-il pas remis en cause ?

Sachant qu'aujourd'hui, le personnel de terrain, par son ardeur à la tâche, permet aux actionnaires de recevoir de généreux dividendes.

Je mets en garde les responsables de l'entreprise, que toutes atteintes portées aux acquis des travailleurs, se verront opposer une riposte vigoureuse de la CGSP.

Le 10 mai prochain, l'assemblée générale réunira les actionnaires de l'entreprise postale.

Le conseil d'administration sera profondément modifié. Quatre administrateurs sont partants, dont la présidente, Françoise Masai, atteinte par la limite d'âge.

Après l'approbation des changements par l'assemblée générale, le conseil d'administration se réunira pour élire son nouveau président. Les règles veulent que ce soit un francophone.

Selon des sources proches du dossier, il apparaît que François Cornelis, un administrateur indépendant - conséquence de la loi de janvier 2016 concernant la privatisation des entreprises publiques -, tienne la corde. Nous reviendrons sur le sujet dans une prochaine *Tribune*.

Je profite de ces quelques lignes pour saluer le départ de Françoise Masai, présidente étiquetée PS ! Avec l'arrivée de la droite au gouvernement, sa mission fut délicate et parfois difficile. Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite !

Lors des négociations de la dernière convention collective, l'entreprise a une nouvelle fois souhaité ouvrir la discussion sur les réquisitoires octroyés aux pensionnés de bpost.

Pour ne pas compromettre les discussions de la future CCT, nous avons pris l'accord de ne pas aborder le sujet et d'en discuter au début de cette année.

La volonté de l'entreprise est de supprimer les avantages de circulation (réquisitoires) aux pensionnés.

Aujourd'hui, elle est bien décidée à conclure le dossier dans les prochains mois.

Après 2 réunions, nous pouvons annoncer deux choses :

1. L'entreprise serait prête à donner une somme importante, plusieurs millions d'euros pour « dédommagement ».
2. Elle souhaite trouver un accord avec Pensoc pour que l'ASBL puisse gérer en toute latitude et pendant plusieurs années, les avantages qui pourraient être octroyés dans le futur.

À l'heure où j'écris ces lignes, les négociations se poursuivent.

Il va de soi qu'il reviendra aux instances du secteur de prendre la décision finale sur ce dossier sensible !

Je vous tiendrai au courant de l'évolution des négociations dans les prochaines Tribunes.

Fraternellement,

Jacques LESPAGNARD  
Secrétaire général